



## **Rapport d'activité (janvier - décembre 2010)**

### **1. Processus d'élaboration du rapport officiel**

Le Département fédéral des affaires étrangères a réalisé en 2010 une „consultation technique“ relative au projet de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rapport officiel de la Suisse au Comité des droits de l'enfant. Le comité du RSDE a rendu une brève prise de position. Le rapport lui-même n'est pas encore terminé. C'est pourquoi, le groupe de travail consacré à l'élaboration des rapports, nouvellement constitué au sein du RSDE, ne s'est pas encore réuni.

### **2. Monitoring**

Le concept de monitoring présenté à l'assemblée générale 2010 est en train d'être mis en œuvre. L'accent est mis sur une observation générale des médias sous l'angle de la politique de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que sur les agissements politiques au niveau fédéral. Avant et après chaque session des chambres fédérales, des informations liées aux questions de droits de l'enfant sont mises en évidence.

### **3. Communication: site web et newsletter**

Le nouveau site web du Réseau suisse des droits de l'enfant a été mis en fonction en été 2010. Il est actualisé, depuis, en allemand et en français et continue d'être développé petit à petit. En complément, la première newsletter électronique a été envoyée à la fin de l'année. Celle-ci crée des liens actifs avec les contenus importants du site web.

### **4. Communication: dialogues**

La présidente et le responsable du secrétariat ont pu présenter et représenter le Réseau suisse des droits de l'enfant à diverses occasions. Les institutions auprès desquelles ils sont intervenus sont, entre autres, la Commission fédérale pour les questions familiales, le groupe parlementaire enfance et jeunesse, la conférence annuelle de la division politique IV du DFAE, le centre de compétence suisse pour les droits humains et la conférence de l'UNICEF "De la protection de l'enfant à un Etat de droit". Sur le plan international, des contacts ont été créés et soignés avec le NGO Group for the Rights of the Child et avec les partenaires européens des coalitions et réseaux nationaux.

### **5. Prises de position**

Les points forts des prises de position, dont une partie a été publiée, ont été la votation relative à l'initiative sur le renvoi, la révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants et l'analyse des débats internationaux sur le 3<sup>e</sup> protocole facultatif sur une procédure de plainte en lien avec la convention des droits de l'enfant.